

D. Lorsqu'un pays est incapable d'obtenir de la monnaie du Fonds, qu'il a épuisé ses droits et que son commerce est en déséquilibre, il se trouve dans une situation où il lui faut remplir ses obligations en payant avec de l'or ou bien il ne peut pas obtenir des soldes créditeurs en empruntant. C'est pourquoi j'ai dit au début de mes remarques qu'à moins que le pays créancier ne soit obligé d'accepter des importations des autres pays en paiement de ses exportations, le pays débiteur qui a épuisé ses droits à l'égard du Fonds et possède un commerce en déséquilibre, doit emprunter ou payer avec de l'or. En d'autres termes, il se trouve exactement dans la même situation que sous le régime de l'étalon-or où un pays dont la balance commerciale est défavorable devait payer en or ou emprunter.—R. Mais, monsieur Quelch...

D. Voilà pourquoi je dis qu'il y a là une similitude, car lorsqu'un pays débiteur est dans l'impossibilité de remplir ses obligations, d'obliger le pays créancier à se faire payer en marchandises, la seule façon de faire honneur à ses engagements consiste à payer avec de l'or ou à emprunter. Je crois que personne puisse soutenir que l'obligation d'emprunter est dans l'intérêt d'un pays; et, par conséquent, je prétends que dans cette mesure, dans la mesure où cela porte atteinte au bien-être des gens, cet état de choses n'est certainement pas dans l'intérêt du pays; certainement pas quand il doit emprunter tout en ayant des marchandises avec lesquelles il pourrait payer sa dette; et c'est la seule raison pour laquelle je prétends que c'est une sorte d'étalon-or. Comme vous l'avez dit tantôt, l'obligation pour les pays créanciers d'accepter de se faire payer en marchandises est l'une des questions les plus contestées de l'accord de Bretton Woods.—R. Monsieur Quelch, vous avez traité deux points assez différents; le premier se rapporte à la section 4 (b). La technique dont il est question dans la section 4 n'en est pas une qui intéresse le Canada, car nous ne concluons pas de telles ententes au sujet des avoirs monétaires. Ce qui est prévu ici, c'est que si deux pays consentent à s'accorder des crédits l'un à l'autre sous forme de soldes en monnaie de l'un ou l'autre pays, ils auront le droit de les convertir en monnaie nationale, et que ce droit cessera dans les conditions énoncées à l'alinéa (b). Or, l'une de ces conditions porte que lorsque la monnaie du membre demandant le rachat a été déclarée rare, celui-ci n'a pas le droit de demander la conversion, le rachat, de ses avoirs en monnaie du pays débiteur. En outre, l'alinéa (v) dit: "lorsque le membre à qui il est demandé d'effectuer l'achat n'a pas le droit, pour une raison quelconque, d'acheter au Fonds des monnaies d'autres membres en échange de sa propre monnaie, l'obligation ne s'applique pas." En d'autres termes, il s'agit d'une obligation de rachat qui cesse lorsque pour une raison ou pour une autre le membre est incapable d'obtenir du Fonds la monnaie requise. Or, ce n'est absolument pas le cas de dire que le pays sera alors obligé d'emprunter. Le pays a déjà emprunté, et l'emprunt est sous forme d'avoirs de sa monnaie entre les mains des pays créanciers. Le pays créancier garde simplement cette monnaie sans avoir le droit, aux termes de cet accord, de la convertir en or ou en sa propre monnaie.

Passons maintenant au second point, les obligations et les engagements de tous les pays créanciers. Comme je l'ai dit hier, et je me demande si les députés ou le Comité désirent que je revienne sur ce que j'ai dit en dernier lieu, je suis moi-même en faveur de la façon dont vous insistez sur la responsabilité des pays créanciers, et je crois qu'il importe de dire ces choses. Mais il est sûr, monsieur Quelch, que cela n'a rien à voir avec l'étalon-or. Les pays créanciers auraient la même responsabilité sous le régime de l'étalon-or, sous le régime de l'Accord de Bretton Woods, sous le régime l'étalon-argent, sous le bimétallisme et le papier-monnaie. La question d'obliger les pays créanciers à favoriser les débiteurs désireux de les rembourser, n'a d'après moi absolument rien à voir avec l'étalon-or. On pourrait même soutenir que, sous le régime de l'étalon-or, en acceptant d'acheter de l'or, les pays créanciers facilitent le remboursement des dettes, car